

Succise des prés

Succisa pratensis Moench



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tige dressée, peu ramifiée, presque glabre

Système racinaire : Souche courte, tronquée

Feuilles : Feuilles opposées, les inférieures de 5-30 cm de long et réunies en rosette, les caulinaires plus étroites ; feuilles toutes simples, en fuseau, pétiolées et parfois un peu dentées

Inflorescence : Capitules hémisphériques soit hermaphrodites (jusqu'à 3 cm de diamètre) soit femelles (plus petits), formés de nombreuses fleurs à peu près identiques

Fleurs : Fleurs de 5-9 mm de large, les étamines rosées mais les sépales pourpre foncé

Fruits : Akènes glabres d'environ 5 mm



© CBNB, J. Le Bail

FAMILLE : Caprifoliaceae

SYNONYMES :

Scabiosa succisa L.

NOMS VERNACULAIRES :

- Succise des prés
- Scabieuse succise
- Scabieuse des bois
- Mors du diable
- Bonhomme
- Bonnet bleu

TYPE BIOLOGIQUE : Hémicryptophyte

TAILLE : 30-100 cm

PERIODE FLORAISON : Juin - Octobre

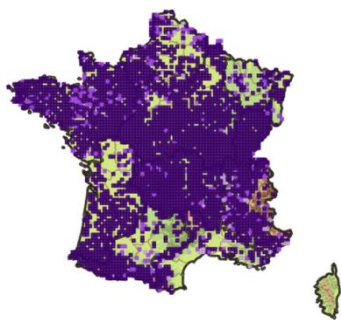
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- *Aucun*

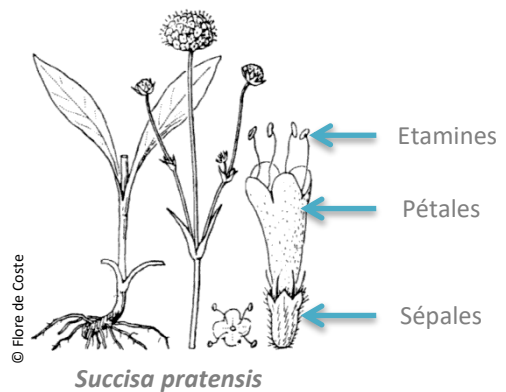
RÉPARTITION EN FRANCE



■ date ≥ 2000 ■ 1950 ≤ date < 2000 ■ date < 1950

Source : <http://siflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, J. Le Bail

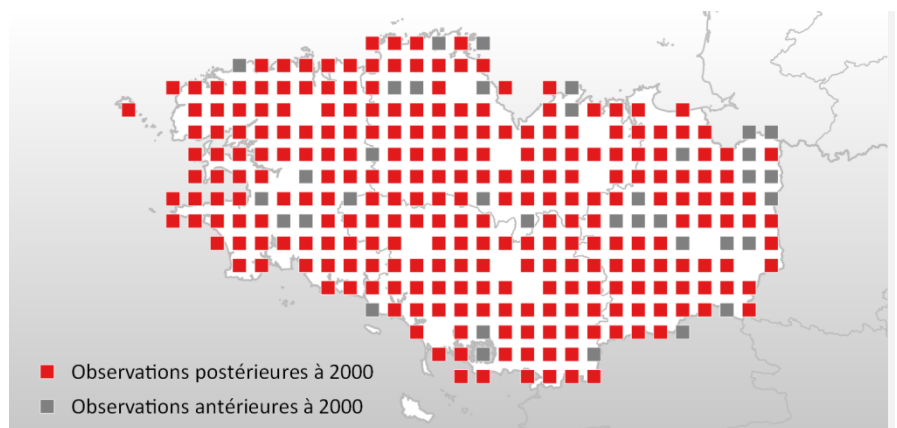


Milieu de vie

Prairies et landes humides à tourbeuses, chemins et clairières des bois.

La Succise des prés indique des sols acides.

Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur eCalluna



Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec d'autres espèces de la famille des *Caprifoliaceae* qui poussent dans des milieux plus secs, notamment la Knautie des champs (*Knautia arvensis* (L.) Coult.) et la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria* L.).

Seulement la Succise des prés (*Succisa pratensis* Moench) parmi ces espèces est indicatrice de zone humide et figure sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

Paillettes



Succisa pratensis

Critères distinctifs :

- Réceptacle dépourvu de soies et garni de paillettes
- Paillettes presque aussi longues que les fleurs
- Corolle à 4 lobes et feuilles profondément divisées



Knautia arvensis

Critères distinctifs :

- Réceptacle hérissé de soies et dépourvu de paillettes



Scabiosa columbaria

Critères distinctifs :

- Réceptacle dépourvu de soies et garni de paillettes
- Paillettes nettement plus courtes que les fleurs
- Corolle à 5 lobes inégaux et fleurs extérieures plus grandes que les centrales